
Adresse de la société populaire de Moirax (Lot-et-Garonne) qui félicite la Convention sur les mesures énergétiques déployées et annonce un don patriotique, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Moirax (Lot-et-Garonne) qui félicite la Convention sur les mesures énergétiques déployées et annonce un don patriotique, lors de la séance du 8 floréal an II (27 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 411-412;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28451_t1_0411_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

çais, et que rien n'égle notre attachement à la République que vous avez fondée si glorieusement et que nous soutiendrons jusqu'au tombeau. S. et F.»

BERMOND (*présid.*), BENOIT, PAYAN cadet (*vice-présid.*), FERONO aîné, MALVESIN (*secrét.*), Frédéric NUGEZ.

[Mens, 20 vent. II.]

« Représentants du peuple,

Il n'y que peu de jours que nous vous avons fait parvenir le témoignage des sentimens de l'admiration que nous inspirent vos sublimes travaux : aujourd'hui nous nous empressons de vous faire part de nos faibles efforts pour seconder la Convention dans l'entreprise magnanime de propager dans l'intérieur, l'esprit républicain, préparer la foudre qui doit exterminer les satellites de la tyrannie, et soulager nos généreux défenseurs.

Que d'autres étalent les pompes d'une éloquence trompeuse, pour nous faire croire à un patriotisme qui n'existe que sur leurs lèvres, pour nous, enfants de la nature, nous prêtons l'oreille à sa voix persuasive et nous usons de son langage simple et familier. Notre devise fut et sera toujours : « Parler peu et bien faire », en suivant votre conduite, en examinant, en méditant vos sages décrets; qui pourrait ne pas voir que vous naquîtes pour fixer les destins du monde, et que vous êtes dignes de briser les chaînes que lui forgent quelques brigands couronnés; de même c'est par les actions civiques, et non par des mots qu'on apprécie les bons citoyens et qu'on doit distinguer les hommes vraiment libres, de ceux qui se couvrent du manteau hypocrite du patriotisme pour exécuter plus aisement leurs exécrables complots.

La voix de la raison pénétrant nos âmes nous a portés à arrêter qu'aucun ministre de culte ne serait admis parmi nous s'il ne renonçait préalablement à ses fonctions; cet arrêté dicté par la philosophie a été suivi d'une prompt exécution car les prêtres et les ministres protestants de ce canton et ceux environnants, préférant à l'envi un diplôme aux vains titres du sacerdoce, ont abdicqué et abandonné leurs places; les églises et les temples sont fermés; nous ne comptons plus ici que des partisans de la raison, des amis de la liberté et des amants de la République.

La patrie en danger nous a demandé par l'organe du Comité de salut public, de la matière propre à fabriquer la foudre qui doit exterminer, les esclaves des rois, cet appel n'a pas été nul car l'atelier du salpêtre est en pleine activité, et quoique la terre de nos souterrains ne contienne pas autant de salpêtre que nous le désirerions, nous ne les ferons pas moins toutes lessiver; lorsque la loi parle, peut-on hésiter et alléguer des prétextes!

Aurions-nous pu apprendre, avec indifférence et de sang froid le dénuement absolu du linge où se trouvent une partie de nos frères qui versent leur sang pour défendre notre liberté; la Société arrêta d'un avis unanime que tous ses membres contribueraient en chemises et charpie, pour le soulagement de nos immortels défenseurs, et que pareille invitation serait

faite à toutes les communes voisines; avec quelle satisfaction nous vous annonçons que cet arrêté a produit les plus heureux effets. La Société ou la commune de Mens, ont contribué pour 400 chemises en bon état; et toutes les communes voisines ont fait des dons en proportion; ils seront tous rendus sous 3 jours, dans les magasins nationaux à Grenoble, ainsi que l'argenterie de nos églises qui va marcher à la monnaie.

Nous venons d'offrir à la patrie, un cavalier armé, équipé et monté, et qui même n'est pas compris dans la 1^{re} réquisition des jeunes citoyens de 18 à 25 ans.

Voilà ce que nous avons fait; quant à nos sentimens, ils sont puisés dans le patriotisme le plus ardent et le plus pur : nous avons tous passé au crible de l'épuration, nous nous efforçons tous d'expliquer les loix à nos concitoyens et de les leur faire chérir; nous tâchons de substituer aux préjugés de notre enfance et aux vils satellites monarchiques toutes les vertus que la République inspire et qu'elle seule peut faire acquérir : Liberté, Egalité, Raison; voilà nos affections : République démocratique, respect inviolable pour la Convention, obéissance scrupuleuse aux loix; voilà ce que nous avons juré de maintenir, ou d'observer. Magnanimité, désintéressement, impartialité, dévouement à la patrie, voilà l'objet continué de nos études; nous n'ambitionnons que le plaisir de voir la liberté triomphante ou de mourir s'il le faut en criant vive la République. S. et F.»

[Mêmes signatures.]

II

La société populaire de Moirax, département de Lot-et-Garonne, félicite la Convention nationale sur les mesures énergiques qu'elle a déployées; elle l'invite à rester à son poste, et annonce un don patriotique de 170 l. 4 sous, versé dans la caisse du district (1).

[Moirax, s.d.] (2).

« Citoyens législateurs,

Un complot infernal menaçait notre liberté, mais à peine l'horizon politique en a-t-il été embrumé que du haut de la Montagne vous l'avez pulvérisé. Continuez, Sauveurs de la patrie, qu'au premier éclair de la foudre nationale que vous tenez en vos mains, toute faction liberticide disparaisse et fasse place à la marche majestueuse du char de la révolution vers le bonheur de l'humanité.

Quoi! ces scélérats n'osant se montrer sous la figure hideuse d'aucune espèce d'aristocratie avaient emprunté celle du patriotisme, à la vérité hors de mesure; mais en cela plus séduisante en temps de révolution, pour assassiner leur patrie! Ah! combien, Citoyens Législateurs, pour l'avenir, ne nous avez vous pas garantis de tels monstres, et combien êtes-vous devenus grands aux yeux de l'univers auprès de qui

(1) P.V., XXXVI, 159. Bⁱⁿ, 13 flor. et 14 flor. (2^o suppl^t).

(2) C 301, pl. 1080, p. 11.

vous avez été tant calomniés, en déclarant enfin que la vertu et la justice étaient à l'ordre du jour. Oui, Citoyens législateurs, c'est là un coup de foudre contre tous les charlatans en patriotisme, et une existence certaine assurée à tous les vrais patriotes. Sans la vertu de la justice le cours de notre révolution ne saurait être qu'un chaos monstrueux de malheurs et de vicissitudes dont la fin ne serait infailliblement qu'un retour sinistre à la liberté que nous chérissons. Vous venez donc, Citoyens législateurs, de doublement bien mériter de la patrie, en mettant la vertu et la justice à l'ordre du jour.

Nous en serons, Citoyens législateurs, les modèles et les plus fermes appuis. Nous jurons de nous rallier toujours autour de la représentation nationale et de sacrifier nos vies et nos fortunes à la conquête de notre liberté, et ne les quittez que lorsque vous le croirez pouvoir.

Quoique peu fortunés, nous avons cependant constamment aidé la chose publique et nous faisons verser dans la caisse du district la somme de 170 l. 4 s. restant d'une collecte faite par le paiement de la façon de bas fabriqués dans la commune pour les défenseurs de la patrie.»

J. VIVAU (*présid.*), GALLÈS (*secrét.*),
DUPRAT (*secrét.*).

12

La société populaire de Lorgues, département du Var, applaudit à la punition des traîtres, et proteste de son entier dévouement à la cause de la liberté. Elle a fait une collecte de 65 paires de souliers pour les défenseurs de la patrie; elle a armé et équipé un cavalier; et la commune où elle se trouve située, a envoyé au district 14 cloches et 47 marcs d'argenterie, provenant de son église (1).

[*Lorgues, 24 germ. II*] (2).

« Citoyens législateurs,

En déjouant la plus infâme conspiration qui se fût encore tramée contre la liberté du peuple français, vous avez acquis des nouveaux droits à ses bénédictions et à sa reconnaissance.

Nous venons vous féliciter sur cet éclatant triomphe; nous venons vous assurer de notre entier dévouement à la cause sublime dont vous nous montrez les plus intrépides défenseurs.

Des scélérats s'étaient enveloppés du voile du patriotisme pour favoriser les projets des tyrans, vous les avez découverts et le glaive de la loi les a frappés. Que tous ceux qui auront trempé dans cette trame horrible soient terrassés comme eux. Il faut qu'une justice prompte et sévère nous délivre de tous ces ennemis du genre humain.

Comptez sur l'énergie d'un peuple qui connaît ses forces, comptez sur le serment qu'il a fait de vivre libre ou de mourir. Il saura tou-

(1) P.V., XXXVI, 1959. Bⁱⁿ, 13 flor. et 13 flor. (2^e suppl^t).

(2) C 301, pl. 1080, p. 12.

jours s'élever à la hauteur des circonstances et il vous prouvera qu'il est digne du bonheur que vous lui avez procuré par vos pénibles et glorieux travaux.

Nous vous apprenons, Citoyens, que notre Société a fait, des produits d'une collecte, 65 paires de souliers destinés pour les braves volontaires qui combattent aux frontières, et qu'elle a monté et équipé un cavalier qui est parti il y a quelques jours pour l'armée d'Italie.

Notre commune a envoyé au district 14 cloches et 47 marcs d'argenterie d'église.»

MOURRE (*présid.*), VENTRÉ (*secrét.*),
OLIVIER (*secrét.*).

13

La société populaire du canton de la Régénération, département de la Charente-Inférieure, prévient qu'elle fait partir pour l'armée un cavalier équipé à ses frais (1).

[*La Régénération, 15 germ. II*] (2).

« Citoyen président,

La Société populaire du canton de la Régénération a équipé un cavalier nommé Durand et âgé de 27 ans. Ce bon sans-culottes, plein d'ardeur, a reçu l'ordre par le commissaire des guerres résidant à Rochefort, de se rendre à la Rochelle pour y joindre l'escadron de cavalerie commandé par le citoyen Pelletreau. Il a juré de vaincre ou mourir et il tiendra son serment. S. et F.»

HARAN (*présid.*)

14

La société populaire de Morlaix applaudit aux décrets vigoureux que la Convention nationale a rendus : elle envoie à l'armée des Côtes de Brest, un cavalier équipé à ses frais, et elle a fait tomber son choix sur un mulâtre, pour rendre un nouvel hommage au décret concernant les hommes de couleur (3).

[*Morlaix, 11 germ. II*] (4).

« Citoyens représentans,

Vous mettez en vigueur les principes qui peuvent et qui doivent attacher à notre constitution tous les êtres que n'a pas corrompus la royauté, que n'a pas abâtardis l'habitude de l'esclavage, que n'a pas égarés le fanatisme; vos décrets prévoyans et sages prescrivent les mesures qui peuvent sauver la patrie; nous recevons les premières avec admiration et reconnaissance, notre devoir est de concourir autant qu'il est en nous à l'exécution des seconds; les

(1) P.V., XXXVI, 160. Bⁱⁿ, 13 flor. (2^e suppl^t). Soubise, Charente-Maritime.

(2) C 303, pl. 1106, p. 18.

(3) P.V., XXXVI, 160. Bⁱⁿ, 14 flor. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXIX, 263; J. Univ., n^o 1624.

(4) C 303, pl. 1106, p. 16.